

**AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT**

**PROJET
AGRO-ÉCOLOGIQUE
POUR LA FRANCE**

PROGRAMME AMBITION BIO 2017

HAUTE-NORMANDIE

Référentiel des actions régionales

Avant-propos

En collaboration avec l'association des régions de France, le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Stéphane Le Foll lance en décembre 2013, le programme Ambition bio 2017, avec la volonté qu'il joue un rôle moteur au sein du projet agro-écologique pour la France.

Le programme « Ambition bio 2017 », c'est :

- l'objectif général de doublement de la part des surfaces en bio d'ici 2017 associé à un développement continu et durable de la consommation
- un nouvel élan au développement équilibré et à la structuration de toutes les filières qui vise à mobiliser tant les acteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation que les citoyens
- un programme élaboré en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés, fruit d'une dynamique initiée par l'Etat et les Régions
- la mise en place d'une nouvelle gouvernance, reflet de l'implication des acteurs concernés aux niveaux régional et national, pour le développement de l'agriculture biologique en France
- un programme global d'actions qui s'inscrit pleinement dans le projet agro-écologique pour la France

Le programme s'articule autour de 6 axes, de niveaux national et régional :

- Axe 1 : Développer la production, inciter, accompagner, aider et maintenir
- Axe 2 : Structurer les filières, les accompagner pour un développement équilibré de la bio
- Axe 3 : Développer la consommation et conquérir des marchés, promouvoir les produits issus de l'agriculture biologique
- Axe 4 : Renforcer la recherche, son pilotage et la diffusion des résultats, développer des programmes de recherche et de développement pour et par l'agriculture biologique
- Axe 5 : Former les acteurs agricoles et agroalimentaires, accorder une place plus importante au bio au sein des formations
- Axe 6 : Adapter la réglementation, veiller par tous les moyens à disposer d'une réglementation propice au développement du bio

A l'issue du bilan du Plan Barnier «Horizon 2012 » qui avait permis de doubler les surfaces en agriculture biologique de la Haute-Normandie (76 exploitations couvrant 3 434 ha en 2007 pour atteindre, en 2012, les chiffres de 205 exploitations sur 7 548 ha), une large concertation régionale a été ouverte, en 2013, pour recueillir des réponses à l'élaboration du programme national « Ambition bio 2017 »

La mobilisation des acteurs et leur investissement dans la préparation des séances de travail et dans la participation à la réflexion au travers de contributions (au nombre de 15 autour d'un questionnaire de 24 pages) méritent d'être particulièrement soulignés.

Deux séances de travaux, en plénière, co-présidées par l'Etat et la Région, conformément au mode de gouvernance retenu pour le pilotage de ce chantier, ont enrichi ces travaux et mobilisé 50 à 80 personnes.

La concertation régionale a permis :

- de porter un regard synthétique sur l'agriculture biologique en région (diagnostic quantitatif et qualitatif)
- de définir des axes du développement de l'agriculture biologique pour les 5 années à venir (objectifs à atteindre, priorités à retenir, actions à mettre en œuvre)
- d'effectuer une analyse et de définir des orientations pour chacun des 6 axes identifiés au niveau national

Au-delà de la commande nationale qui consistait à nourrir le Plan National « Ambition bio », il a été décidé, collégalement, de donner vie à ce recueil d'idées en l'adaptant à notre région, la Haute-Normandie, pour écrire le Plan régional « Ambition bio 2017 » ; c'est ainsi que 4 ateliers (regroupant 60 participants) ont poursuivi l'exercice et ont permis la construction du scénario régional :

- le foncier, la transmission des exploitations bio et l'accueil des porteurs de projets ; animateurs : SAFER et Terre de Liens
- la plate-forme régionale recherche, formation et développement en agriculture biologique ; animateurs : DRAAF (SRFD) et ESITPA
- la stratégie régionale de développement de l'agriculture biologique ; pôle conversion et maintien ; la bio et la thématique de l'eau ; communication : stratégie et campagne de sensibilisation ; Quelle place pour la bio dans nos territoires ? quel impact ? quelle plus-value ? animateurs : Région, GRABHN, Chambre d'agriculture régionale
- la commercialisation des produits : comment accompagner un changement d'échelle ? Restauration collective ; filière céréales et pain dans la région ; Animateurs : InterBio Normandie (IBN) et BIOCER

Ce Plan copiloté par l'Etat et la Région, avec une présence forte de la Chambre régionale d'agriculture Normandie et du Groupement régional des agriculteurs biologiques, a été adopté par la Région lors de la commission permanente du 30 novembre 2015 (en référence à l'approbation des orientations stratégiques régionales en faveur de l'agriculture par l'assemblée plénière du 13 octobre 2014) et par l'Etat lors de la COREAMR du 16 décembre 2015.

Le comité régional stratégique du Plan Ambition Bio 2017, co-présidé par le Préfet de la région et le Président de la Région, aura pour mission d'assurer le suivi et la mise en œuvre des engagements et actions régionaux détaillés dans ce document.

Le présent Plan « Ambition Bio 2017 haut-normand » prend effet à compter du 16 décembre 2015 et prendra fin le 31 décembre 2018 .



Le Plan ambition bio 2017 en Haute-Normandie

Préfet de la région Haute-Normandie

Président de la Région Haute-Normandie

Président de la Chambre Régionale d'agriculture de Normandie

**Président du Groupement Régional de l'Agriculture Biologique
de Haute-Normandie**



SOMMAIRE

1. REGARD SYNTHETIQUE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN HAUTE-NORMANDIE.....	12
1.1 AXE 1 – LA PRODUCTION.....	13
1.1.1 Quelques chiffres 2014	13
1.1.2 Faiblesses de la production biologique	17
1.1.3 Atouts de la production biologique	18
1.1.4 Stratégie de développement de la production.....	20
1.2 AXE 2 – LES FILIERES.....	22
1.2.1 Quelques chiffres 2014	22
1.2.2 Faiblesse du développement des filières	23
1.2.3 Atouts du développement des filières	23
1.2.4 Stratégie de développement des filières	23
1.3 AXE 3 – DÉVELOPPER LA CONSOMMATION ET CONQUERIR DES MARCHÉS	25
1.3.1 Quelques chiffres 2014	25
1.3.2 Faiblesse de la consommation.....	26
1.3.3 Atouts de la consommation	27
1.3.4 Stratégie de développement de la consommation.....	28
1.4 AXE 4 – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (R&D).....	29
1.4.1 Situation actuelle	29
1.4.2 Faiblesses de la recherche et développement en bio en région.....	29
1.4.3 Atouts de la recherche et développement en bio en région.....	29
1.4.4 Stratégie de développement R&D.....	29
1.5 AXE 5 – FORMER LES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES	30
1.5.1 La situation actuelle, un atout.....	30
1.5.2 Faiblesses de la formation des acteurs agricoles et agroalimentaires	31
1.5.3 Stratégie de la formation des acteurs agricoles et agroalimentaires	31
2. LES ACTIONS REGIONALES.....	32

AXE 1 - FICHE ACTION : DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN HAUTE-NORMANDIE

1.1 FONCIER, INSTALLATION, TRANSMISSION.....	34
ACTION 1.1.1 – Élaboration d'une stratégie foncière régionale en faveur d'installations en AB.....	34
Mesure 1.1.1.a – Mise en place d'un dispositif régional de portage foncier.....	34
Mesure 1.1.1.b – Mise en place d'un comité de pilotage « foncier ».....	35

ACTION 1.1.2 – Encourager et accompagner la phase d’émergence des projets d’installation en agriculture biologique.....	36
Mesure 1.1.2.a – Faire connaître le métier d’agriculteur bio	36
Mesure 1.1.2.b – Accompagner la formulation du projet lors de phase d’émergence	36
ACTION 1.1.3 – Améliorer la prise en compte des projets d’installation en Bio dans les dispositifs d’accompagnement à l’installation	37
ACTION 1.1.4 – Renforcer et adapter les dispositifs d’accompagnement à l’installation et à la transmission, aux spécificités de l’AB et aux projets qui ne rentrent pas dans les cadres classiques dont une démarche progressive sécurisée	38
ACTION 1.1.5 – Apporter un soutien technique et une insertion dans un réseau de professionnels en activité.....	39
Mesure 1.1.5.a – Développer le parrainage (pour la reprise d’exploitation) et le tutorat (pour la transmission d’expériences)	39
Mesure 1.1.5.b – Soutenir la mise en place d’un espace test agricole (ETA) multiforme régional	39
1.2 - VISIBILITE ET CONNAISSANCE DE L’AGRICULTURE BIOLOGIQUE	41
ACTION 1.2.1 – Développer la communication sur les atouts (enjeux et potentialités) de l’agriculture biologique auprès du public agricole	41
Mesure 1.2.1 – Utiliser davantage les canaux de communication existants sur les atouts de l’agriculture biologique (environnement, santé, qualité des produits, emploi, viabilité des exploitations...) et les actions mises en place	41
ACTION 1.2.2 – Sensibiliser le public agricole aux techniques et résultats économiques en bio....	42
Mesure 1.2.2 – Vulgariser l’agriculture biologique et favoriser l’appropriation de ses techniques	42
1.3 SOUTENIR LES CONVERSIONS A L’AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET CONSOLIDER LES EXPLOITATIONS EN BIO	43
ACTION 1.3.1 – Renforcer l’accompagnement technique des agriculteurs	43
Mesure 1.3.1.a – Développer et faire connaître les outils d’accompagnement à la réflexion au projet de conversion	43
Mesure 1.3.1.b – Développer l’acquisition de références techniques et technico-économiques	43
Mesure 1.3.1.c – Renforcer les actions de conseil technique par suivi individuel et collectif.....	43
ACTION 1.3.2 – Renforcer l’accompagnement technique des agriculteurs	44
Mesure 1.3.2.a – Aides surfaciques à la conversion et aides au maintien	44
Mesure 1.3.2.b – Aider la certification Bio des exploitants	45
Mesure 1.3.2.c – Aider les agriculteurs Bio dans leurs investissements productifs et non productifs	45
Mesure 1.3.2.d – Soutien à l’innovation.....	45
1.4 DEVELOPPER LES PROJETS DE TERRITOIRE.....	46
ACTION 1.4.1 – Inciter les acteurs de territoires stratégiques (zones d’alimentation de captage) ou clairement identifiées (PNR, collectivités) à favoriser le développement de l’agriculture biologique	46

Mesure 1.4.1.a – Sensibiliser les territoires à l'agriculture biologique	46
Mesure 1.4.1.b – Accompagner les projets de développement de l'agriculture biologique sur les territoires (CODA, CASE, CAPE, Métropole de Rouen...)	46
Mesure 1.4.1.c – Mise en place d'un site pilote Eau&Bio sur le territoire heut-normand	47
Mesure 1.4.1.d – Mettre en place des observatoires fonciers locaux portés par les collectivités	47

AXE 2 - FICHE ACTION : STRUCTURATION DES FILIERES

ACTION 2.1 – Accompagner les projets de valorisation de produits bio en transformation et distribution.....	48
Mesure 2.1.1 – Développer le partenariat avec les entreprises agroalimentaires et les artisans notamment en filières céréales et viande.....	48
Mesure 2.1.2 – Apporter un appui aux artisans de métiers de bouche, commerce de proximité et restauration commerciale (hors filière pain)	49
Mesure 2.1.3 – Soutien à la filière Pain Bio Normand	49
ACTION 2.2 – Valoriser les cultures secondaires des rotations (luzerne, FAB,...).....	50
ACTION 2.3 – Permettre une meilleure connaissance du marché.....	51
Mesure 2.3.1 – Poursuivre l'observatoire normand de l'agriculture biologique (ONAB)	51
Mesure 2.3.2 – Poursuivre l'étude la composition des prix	51

AXE 3 - FICHE ACTION : DÉVELOPPER LA CONSOMMATION ET CONQUÉRIR DES MARCHÉS

ACTION 3.1 – Soutenir le développement de la restauration collective dans le cadre de démarches territoriales dans la restauration administrative et d'entreprise.....	52
Mesure 3.1.1 – Manger Bio et local au travail – entreprise et administration	52
Mesure 3.1.2 – Structurer les filières d'approvisionnement des acteurs de la restauration collective	53
ACTION 3.2 – Valoriser l'image de l'agriculture biologique auprès des consommateurs, des écoles et des familles.....	54
Mesure 3.2.1 – Dispositif famille à alimentation positive bio	54
Mesure 3.2.2 – Renforcer la communication sur l'AB envers le grand public	54
Mesure 3.2.3 – Augmenter la visibilité des produits bio normands	55
ACTION 3.3 – Placer la bio au cœur des enjeux	56
Mesure 3.3.1 – Via les thématiques environnementales et de la santé, sensibiliser les scolaires et le secteur de la santé	56

AXE 4 - FICHE ACTION : RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

ACTION 4.1 – Création d'une plateforme régionale d'expérimentation et de démonstration pour la formation et le développement de l'agriculture biologique.....	57
Mesure 4.1.1 – Mettre en réseau les acteurs de l'expérimentation et démonstrations, valoriser les pratiques et les ressources, identifier la nature des besoins et des demandes, identifier les conditions et les moyens d'une amélioration de pratiques	57

ACTION 5.1 – Donner une plus grande place à l’agriculture biologique dans la formation agricole (initiale et continue)	58
Mesure 5.1.1 – Améliorer la sensibilisation à l’AB dans le cadre de la formation initiale agricole	58
Mesure 5.1.2 – Développer et adapter l’offre de la formation continue à la diversité des profils et des besoins de porteurs de projet.....	58

AXE 5 - FICHE ACTION : FORMER LES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

ACTION 5.2 – Disposer d’une offre d’enseignement diversifié sur la bio dans les formations supérieures et/ou spécialisées et métiers de bouche	60
Mesure 5.2.1 – Développement de modules sur la bio au sein des centres de formation aux métiers de bouche.....	60

AXE 6 - PILOTAGE DU PROGRAMME GOUVERNANCE

ACTION 6.1 – Mise en place d’un comité d’orientation de l’AB	61
ACTION 6.2 – Cellule technique sur l’accompagnement des exploitations en bio et en conversion .	61

1. REGARD SYNTHETIQUE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN HAUTE-NORMANDIE

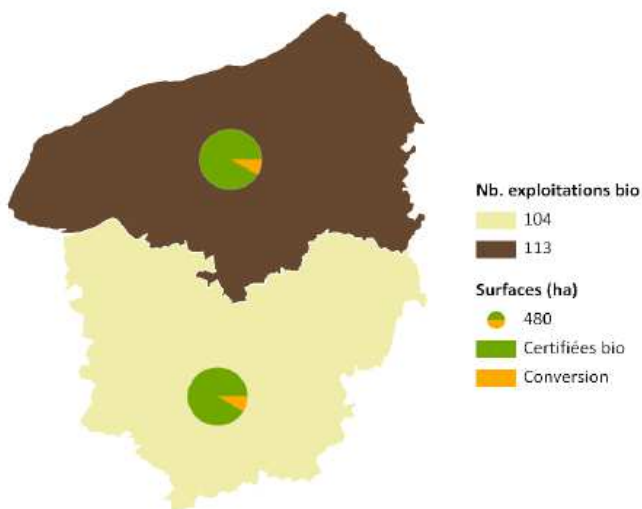
En référence aux travaux cités en préambule, les diverses données qui vont suivre ont été actualisées ; ils n'interfèrent pas avec les préconisations et conclusions établies qui restent plus que jamais d'actualité.

Les différentes ressources sont l'Agence bio, l'observatoire normand de l'agriculture biologique (ONAB), la Chambre Régionale d'agriculture Normandie et le service statistique de la Direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DRAAF).

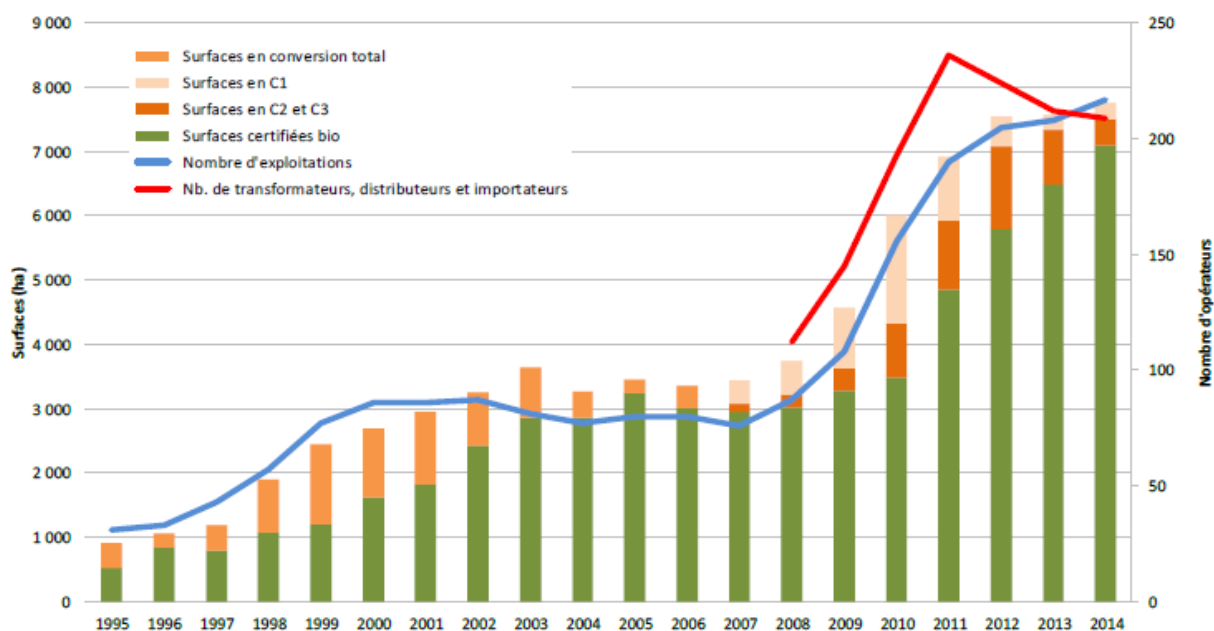
1.1. Axe 1 – La production

1.1.1. Quelques chiffres 2014

217 exploitations bio
22e rang français
7 765 ha bio + conversion
21e rang français
1,0% de la SAU en bio
21e rang français
158 transformateurs de produits bio
20e rang français
45 distributeurs de produits bio
20e rang français



Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces en mode de production biologique



Pour mettre en relief ces chiffres 2014, quelques repères nationaux :

L'expansion des surfaces est bien réelle ; une augmentation de 4% (en référence à 2013) atteignant 1.1 million d'ha, couvrant ainsi plus de 4% de la SAU française.

Le nombre de producteurs a suivi la même courbe (+4%) concernant 5,5% des producteurs français.

Les 6 premiers mois de l'année 2015 reflètent déjà l'exception de l'année, soit déjà une croissance de 10% des surfaces, de 8% du nombre de producteurs, et une mobilisation de 7% des emplois agricoles.

La ferme normande a dépassé le millier d'exploitations bio en 2013 sur une sole de plus de 55 000 ha, soit 2.9 % de sa SAU, objectif du Plan Barnier atteint avec une petite année de retard !

La Haute-Normandie bénéficie du même rebond en 2015 car elle a déjà accueilli, sur les 6 premiers mois, 20 nouvelles exploitations, contre 9 sur toute l'année 2014.

L'orientation des exploitations haut-normandes en agriculture biologique reste le reflet des productions traditionnelles de la région :

➤ filière végétale

CHIFFRES 2013	% de surfaces France	Rang national /23	Surfaces certifiées bio	Nombre d'exploitations	Notes
Surfaces fourragères	0,7 %	21 ième	4366 (64%)	145	Croissance de 3 % (effet de la luzerne, tête d'assolement fréquente et mieux valorisée)
Céréales	1 %	20 ième	1313	73	Croissance de 35% (silos bio en croissance en coopératives)
Oléagineux	Moins de 1 %	20 ième	32	10	Baisse de 50 % - filière confortée en 2014
Protéagineux	2 %	16 ième	156	22	A améliorer (technique, variétal et triage)
Légumes maraîchers	1 %	18 ième	199	72	Dynamique, doublement entre 2008 et 2013 12 % de la SAU maraîchère haut-normande
Fruits	1 %	12 ième 3ième en pommes à cidre	280	65	Atelier de diversification (cidre et jus de pommes) dynamique et organisé.
PPAM	Moins de 1 %	22	1	13	7ha et 2 exploitations en conversion confortent ces chiffres en 2014

Rq : relativiser les chiffres issus de masses faibles

Pour illustrer la réelle diversification des productions biologiques haut-normandes, nous pouvons rappeler ici l'existence de petites filières autour du raisin de table, des légumes secs, du chanvre, des cultures florales et ornementales, le tout sur des surfaces très limitées.

➤ filière animale - viande

CHIFFRES 2013	% de l'effectif France	Rang national /23	Têtes en bio	Nombre d'exploitations	Notes
Vaches allaitantes	1 %	19 ième	802	25	Filière en croissance (dont vente directe) et en cours de structuration
Truies reproductrices	-	-	65	3	Filière peu présente
Ovins	1 %	16 ième	1 234	11	Atelier essentiellement complémentaire à celui des grandes cultures, du cidre ou des bovins viande. Vente directe à 50 %
Poules de chair	Moins de 1 %	21 ième	3 520	5	Valorisation en vente directe à 100 % - Arrivée de filières longues en cours

➤ filière animale – lait – œufs - miel

CHIFFRES 2013	% de l'effectif France	Rang national /23	Têtes en bio	Nombre d'exploitations	Notes
Vaches laitières	1 %	13 ième	1 436	23	Reprise du développement de la collecte et entrée du Pays de Caux
Chèvres	1 %	18 ième	360	7	Exploitations fromagères en vente directe (développées à l'installation car capital et foncier faibles)
Poules pondeuses	1 %	16 ième	29 903	19	Production dynamique tant en filière courte que longue avec, cependant un frein sur cette dernière lié à la baisse du prix de l'œuf en 2014
Ruches apicoles	1 %	-	902 ruches	5	

A titre anecdotique, la salmoniculture biologique est présente sur notre territoire haut-normand. En Basse-Normandie, se développe aussi un peu de lapins biologiques (3 exploitations) auxquelles s'ajoutent 4 producteurs de coquillages certifiés bio.

1.1.2. Faiblesses de la production biologique

Le plan « Horizon 2012 » a permis de doubler les surfaces en agriculture biologique de 2007 ; Depuis 2012, le rythme de la conversion a fortement ralenti.

Plusieurs facteurs peuvent être énoncés :

- le contexte pédo-climatique haut-normand favorable à l'agriculture conventionnelle
- le foncier haut-normand, peu mouvementé, à des prix élevés, peu disponible certes, mais peu de candidats également
- la transmission des exploitations bio à céder, un challenge, à l'échelle de la Normandie, à relever (330 exploitations concernées sur 895 selon le RA2010 car 38% des exploitants et co-exploitants bio normands avaient plus de 50 ans)
- un frein culturel fort à l'égard du bio et des changements de pratiques agricoles en général
- un contexte des prix élevés en conventionnel (céréales, viande selon les années)
- un attentisme lié à la réécriture de la PAC en 2015 ainsi qu'à celle du programme de développement rural régional (PDRR 2014/2020)

Notons que le savoir-faire des agriculteurs biologiques est insuffisamment reconnu et diffusé, porté à connaissance vers les agriculteurs conventionnels.

Parallèlement, l'atomisation des opérateurs de l'agriculture biologique dans la région haut-normande apporte une complexité supplémentaire à la construction et à la dynamique des filières de production

➤ filière végétale – céréales

- le cours élevé des céréales reste un frein au développement

➤ filière végétale – arboriculture

- elle ne répond pas à la demande locale en jus et en fruits de table
- les transformateurs industriels sont peu mobilisés

➤ filière végétale – maraîchage

- la structuration de la filière doit être confortée
- il est nécessaire de lutter contre l'atomisation des maraîchers et leur isolement
- la demande croissante des agglomérations et des AMAP n'est pas satisfaite

➤ filière chanvre et lin

- cette filière inter-régionale doit poursuivre sa structuration

➤ filière animale -viande et œufs

- l'autonomie alimentaire, point faible des élevages monogastriques, est un des piliers de réussite de ces filières, l'alimentation représentant 60 à 65 % du coût de production
- l'année 2014 a affiché un équilibre offre/demande sur ces productions
- les efforts sur la logistique doivent se poursuivre afin d'améliorer les coûts
- l'accessibilité à certains marchés exige une plus forte production

➤ filière animale – lait

- le tissu industriel régional s'intéresse trop peu au lait biologique
- la valorisation en circuits courts doit se développer
- il faut veiller à une collecte et valorisation de l'ensemble du litrage bio produit en région

1.1.3. Atouts de la production biologique

Comme France entière, l'agriculture biologique haut-normande affiche une grande diversification de productions : 3/10 des exploitations, contre 1/10 pour la ferme de Haute-Normandie.

La moitié d'entre elles participe au mode de commercialisation des circuits courts régionaux (1/10 seulement pour la ferme de Haute-Normandie)

Un des atouts de l'agriculture biologique est aussi le renforcement de l'emploi : les chiffres nationaux se reflétant en Haute-Normandie, à savoir : 2,14 UTA par exploitation bio haut-normande (1,3 UTA par exploitation traditionnelle) : il a été illustré, lors d'une séance de restitution des travaux du Plan Ambition bio de la région par le témoignage d'un agriculteur récemment converti en agriculture biologique, qui a triplé ses emplois sur sa structure.

Le niveau de formation des producteurs est aussi remarquable :

- seuls 26 % d'entre eux sont sans diplôme (43% pour la ferme haut-normande)
- 74% ont une formation agricole (56% pour la ferme haut-normande)
- 90% sont bacheliers (80% pour la ferme haut-normande)

➤ filière végétale – céréales

- la Haute-Normandie est dotée d'une coopérative céréalière biologique forte BIOCER qui a récemment conventionnée avec CAP SEINE, partageant un technicien
- elle est aussi marquée par une présence de meuniers bio
- la France importe encore 25% de blé tendre bio panifiable
- les besoins en alimentation du bétail progressent.

➤ filière végétale – cidricole

- un programme de recherche de références régionales (voire inter-régional) et dynamique (appui technique, organisation professionnelle...) illustre cette filière ; ses résultats bénéficient aussi aux arboriculteurs conventionnels, comme sur les auxiliaires.
- une demande en jus de pommes et fruits frais (pommes) est en attente d'une offre locale

➤ filière chanvre et lin

- il y a une volonté forte des professionnels bio de faire émerger cette filière qui trouve un écho au-delà de la région, voire au-delà de la France

➤ filière légumes

- la demande se poursuit ; l'année 2014 est aussi marquée par un besoin croissant des consommateurs ; notons le nouvel engouement pour la pomme de terre bio.

➤ filière animale – viande

- le territoire haut-normand bénéficie d'un abattoir certifié bio (au Neubourg)
- les productions sont dynamiques et intègrent des filières longues (UNEBIO, Normandie Viande Bio (NVB), ERCA...)
- la demande sur cette filière est en croissance sur le territoire français.

➤ filière animale – lait

- il faut relever la création d'une fédération nationale d'organisation de producteurs de lait biologique, « Lait bio de France » (LBF) en 2013.
- une organisation de producteurs (OP) de lait sur un périmètre grand ouest est reconnue : l'association des producteurs de lait bio Seine et Loire (APLB SL).

- après avoir craint un ralentissement de la demande, celle-ci affiche un bon dynamisme en France (une croissance de 17 % sur les 5 premiers mois de 2015, sur le lait de consommation, et de plus de 3 % sur les yaourts), soutenu par les besoins à l'export au sein de l'Europe.
- Cette croissance est d'autant plus remarquable qu'elle se fait dans un contexte de repli du prix du lait payé au producteur. L'écart s'est cependant réduit au fil des mois par rapport à 2014, passant de - 39,94 €/1 000 litres en janvier 2015 à - 9,65 €/1 000 litres en avril 2015.
- en rejoignant la Basse-Normandie, la production de lait gagnera en visibilité, la Normandie livrant, en 2014, près de 13 % du lait bio en France, soit 67,9 millions de litres ainsi répartis : 11,7 % (62,4 millions de litres) de la livraison nationale par la Basse-Normandie et 1 % (5,5 millions) par la Haute-Normandie.

1.1.4 Stratégie de développement de la production

Le triplement des surfaces en bio apparaît comme un objectif minimal pour tenter de rattraper la Basse-Normandie, ainsi que la moyenne française, même s'il reste très ambitieux ; il s'agit donc de passer de 1 à 3% de la SAU en agriculture biologique, soit de 7 000 à 21 000 ha.

Ainsi les thématiques suivantes se sont imposées aux ateliers concernés par cet objectif :

➤ Foncier – Installation – Transmission :

- construire une stratégie foncière régionale en faveur de l'installation en agriculture biologique
- (par la mise en place d'un dispositif régional de portage foncier et l'installation d'un comité de pilotage foncier)
- accompagner la phase d'émergence des projets d'installation (sensibiliser au métier d'agriculteur biologique, aider à l'écriture du projet lors de sa phase d'émergence)
- mieux prendre en compte les projets d'installation en bio dans les dispositifs d'accompagnement à l'installation (rôle du CRIT et du PDRR)
- améliorer l'accueil des porteurs de projet, créer une base de données de porteurs en agriculteur biologique (via le RDI ?), rédiger et diffuser un vade-mecum des acteurs régionaux de l'installation
- conforter et adapter les dispositifs d'accompagnement à l'installation aux spécificités de l'agriculture biologique et aux projets hors cadre classique
- apporter un soutien technique et une insertion dans un réseau professionnel en activité (développer le parrainage (pour la reprise d'une exploitation) et le tutorat (pour la transmission d'expériences), soutenir la mise en place d'un espace test agricole multiforme régional, renforcer l'accompagnement technico-économique à l'installation)
- adapter les montants et critères d'attribution des aides financières à la spécificité des installations en agriculture biologique (faciliter l'accès aux aides à l'installation en proposant une surface minimale d'installation (SMI) adaptée aux exploitations biologiques à forte valeur ajoutée, une bonification des DJA pour une installation en bio, une aide « coup de pouce » renforcée pour les installations en bio hors dispositif aidé par le dispositif national)

➤ Visibilité et connaissance de l'agriculture biologique :

- développer la communication sur les atouts de l'agriculture biologique auprès du public agricole (utiliser plus de canaux de communication existants)
- sensibiliser le public agricole aux techniques et aux résultats économiques de l'agriculture biologique (vulgariser l'agriculture biologique et favoriser l'appropriation de ses techniques)

➤ Accompagnement des conversions et consolidation des exploitations en agriculture biologique :

- renforcer l'accompagnement technique des agriculteurs (développer et faire connaître les outils d'accompagnement à la réflexion au projet de conversion, développer l'acquisition de références techniques et technico-économiques, renforcer les actions du conseil technique)
- adapter des dispositifs financiers à la conversion et au maintien des exploitations biologiques (aides à la conversion et au maintien, aides à la certification bio des exploitations, aides aux agriculteurs bio dans leurs investissements productifs ou non, soutien à l'innovation)

➤ Mise en avant de l'agriculture biologique dans les projets liés à des territoires spécifiques :

- développer des projets de territoires tels les BAC, le PNR BSN, les collectivités volontaires... (Sensibiliser les territoires à l'agriculture biologique, accompagner les projets de développement de l'agriculture biologique sur les territoires, mettre en place un site pilote « eau et bio » sur le territoire haut-normand, développer la contractualisation Région/Collectivités pour le développement de l'agriculture biologique sur les territoires)

➤ La structuration de filières avance :

- Une nouvelle OP Lait reconnue :

L'APLBSL (Association des producteurs de lait bio Seine et Loire)

- Une nouvelle organisation économique des producteurs bio :

TBN (Terre bio de Normandie – légumes et autres produits)

- Une nouvelle organisation autour du Lin et du Chanvre :

L'association Lin et Chanvre Bio (producteurs et transformateurs)

- Un mode participatif de distribution innovant :

la SCIC « Les Robins des Bios »

- Un premier pôle de l'agriculture biologique en cours d'installation :

Le site des Haut Prés à Val de Reuil, un projet de la Communauté d'agglomération Seine Eure



1.2. Axe 2 - Les filières

1.2.1 Quelques chiffres 2014

Les transformateurs et distributeurs travaillant au moins un atelier certifié bio sont au nombre de 203 (158 pour les premiers et 45 pour les seconds), ce qui place la Haute-Normandie au 20^{ième} rang des régions françaises.

Tableau de répartition des secteurs d'activité économique bio pour les préparateurs normands en 2013

Secteur principal d'activité économique bio	Nombre de Préparateurs	
	Basse-Normandie	Haute-Normandie
Semences et plants	0	0
Miel	1	0
Deufs	3	0
Viandes	25 ↗	7 ↗
Poissons, crustacés et mollusques	5 ↗	4 ↗
Fruits et légumes	11 ↗	6
Huiles et graisses végétales ou animales	1	1
Alimentation animale	5	1
Grains et produits amylicés	6 ↘	4
Produits laitiers	15 ↗	8 ↗
Produits de boulangerie-pâtisserie et/ou pâtes alimentaires	113 ↘	99 ↘
dont :		
<i>Boulangeries et boulangeries-pâtisseries</i>	50 ↗	42 ↘
<i>Fabrication industrielle de pain ou pâtes fraîches</i>	3	4
<i>Terminaux de cuisson</i>	60 ↘	53 ↘
Biscuiterie, chocolaterie et torréfaction	6	10
Autres produits alimentaires	7	8
Boissons	19 ↗	3 ↗
Huiles essentielles et autres produits à base de PPAM	0 ↘	3
Restauration, traiteur	5 ↗	1 ↗
Multi-produits	3	2
Autres activités	5 ↗	1
TOTAL	230 ↗	158 ↘

Source Agence Bio – Inter Bio Normandie

Dans ces chiffres, la part de producteurs/transformateurs n'est pas prise en compte.

En 2013, InterBio Normandie (IBN) a réalisé une « photo » des transformateurs haut et bas normands, hors producteurs-transformateurs :

Le domaine de la boulangerie-pâtisserie est l'activité dominante (99 unités, soit 63 % des transformateurs), mais ce chiffre comprend plus de la moitié des terminaux de cuisson, sur lesquels il est observé une baisse notable depuis 2012.

Les autres secteurs (viandes, poissons, fruits et légumes, produits laitiers, boissons et restauration) progressent ; les GMS deviennent les leader de distribution de la viande biologique en France en assurant la moitié des ventes.

Le babyfood bio se développe également, rassurant par son image de naturalité, et ce malgré l'ambiance morose de son homologue en conventionnel.

Par l'influence positive du port de Rouen, conjuguée à une demande croissante des consommateurs, ces secteurs sont rejoints par une nouvelle ligne « biscuiterie, chocolaterie et torréfaction ».

Carte de localisation des préparateurs bio haut-normands



Source Inter Bio Normandie/Agence Bio

■	Pains et pâtisseries – 29
■	Produits d'épicerie – 11
■	Autres produits alimentaires – 7
■	Farines, céréales transformées – 7
□	Produits laitiers & glaces – 7
■	Viandes et volailles – 6
■	Autres activités – 5
■	Boissons – 5
■	Fruits et légumes – 4
■	Poissons, crustacés et mollusques – 4
■	Restauration – traiteur – 3
■	Alimentation animale – 1
■	Huiles et graisses végétales ou animales – 1

1.2.2 Faiblesse du développement des filières

- la région affiche un trop faible nombre d'opérateurs (20^{ème} rang national!)
- la certification bio reste un frein pour les artisans.
- l'inscription des produits bio dans la stratégie de développement et de certification de l'agro-alimentaire régional est presque inexistante.

1.2.3 Atouts du développement des filières

- la présence d'une coopérative céréalière bio bien implantée, BIOCER, est un point fort régional, comme celle d'un abattoir certifié bio.
- l'Institut national de la boulangerie et de la pâtisserie (INBP) est installé à Rouen ; c'est un partenaire de la filière.
- Des meuniers participent à la valorisation de la production bio locale.

1.2.4 Stratégie de développement des filières

- Accompagner les projets de valorisation de produits biologiques en transformation et distribution :
 - il est impératif de renforcer le partenariat avec les entreprises agroalimentaires (céréales et viande)
 - la création de boulangeries 100% bio est également nécessaire
- Mettre en relation les opérateurs économiques des filières :
 - l'organisation de rencontres entre fournisseurs et acheteurs doit être programmée.
 - la formation des artisans bio, leur permettant de répondre aux appels d'offres, est à développer.
- Appuyer la structuration de filières émergentes (légumes, lin chanvre...)

- Valoriser les cultures secondaires des rotations (luzerne, FAB, ect) :
- il est impératif de permettre l'essor de nouvelles filières
- Permettre une meilleure connaissance du marché :
- l'observatoire normand de la bio est un outil utile à développer et actualiser
- une étude sur la composition des prix est nécessaire : c'est une des nouvelles missions de l'Agence bio aux côtés des observatoires régionaux de la bio

1.3 Axe 3 – Développer la consommation et conquérir des marchés

1.3.1 Quelques chiffres 2014

La bio entre de plus en plus dans le quotidien des français. Ce marché est structurellement en augmentation ; il a doublé de 2007 à 2012 ; il a progressé de près de 20 % de 2012 à 2014 ; cette croissance est insensible à la crise.

La consommation des produits bio à domicile est aujourd'hui estimée à 2,5 % du marché national alimentaire, et a atteint les 5 milliards d'euros en 2014.

Tous les indicateurs du baromètre de l'agence bio sont en hausse.

Cette embellie de la consommation concerne aussi nos voisins européens allemands, suédois, finlandais...Les suisses aussi progressent.

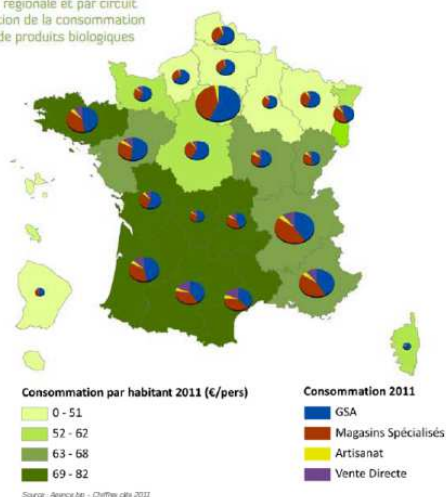
L'ensemble des circuits de distribution bénéficient de cette croissance, avec en tête du palmarès les circuits courts et les magasins spécialisés

Selon les produits, cette croissance est plus ou moins forte :

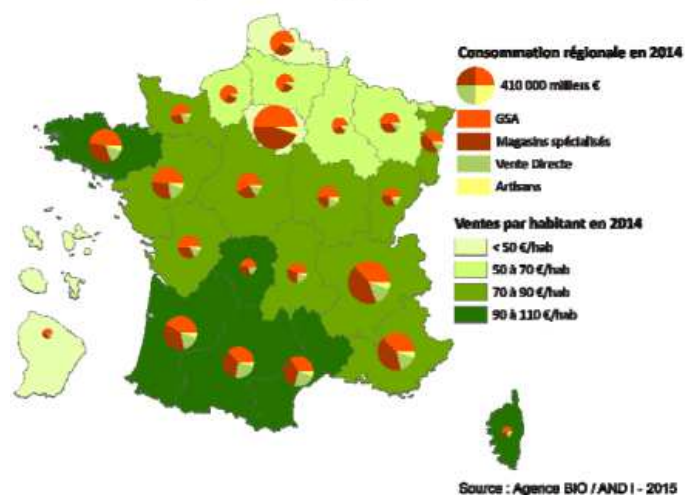
- les œufs, le lait, les légumes et les fruits frais profitent majoritairement de cette expansion du marché.

Sur l'ensemble du territoire français, le panier par habitant progresse en produit bio, dont celui du haut-normand: inférieur à 50€ en 2011, il a gravi un palier en 2014 en dépassant ce seuil de 50€/personne/an

Répartition régionale et par circuit de distribution de la consommation à domicile de produits biologiques en 2011

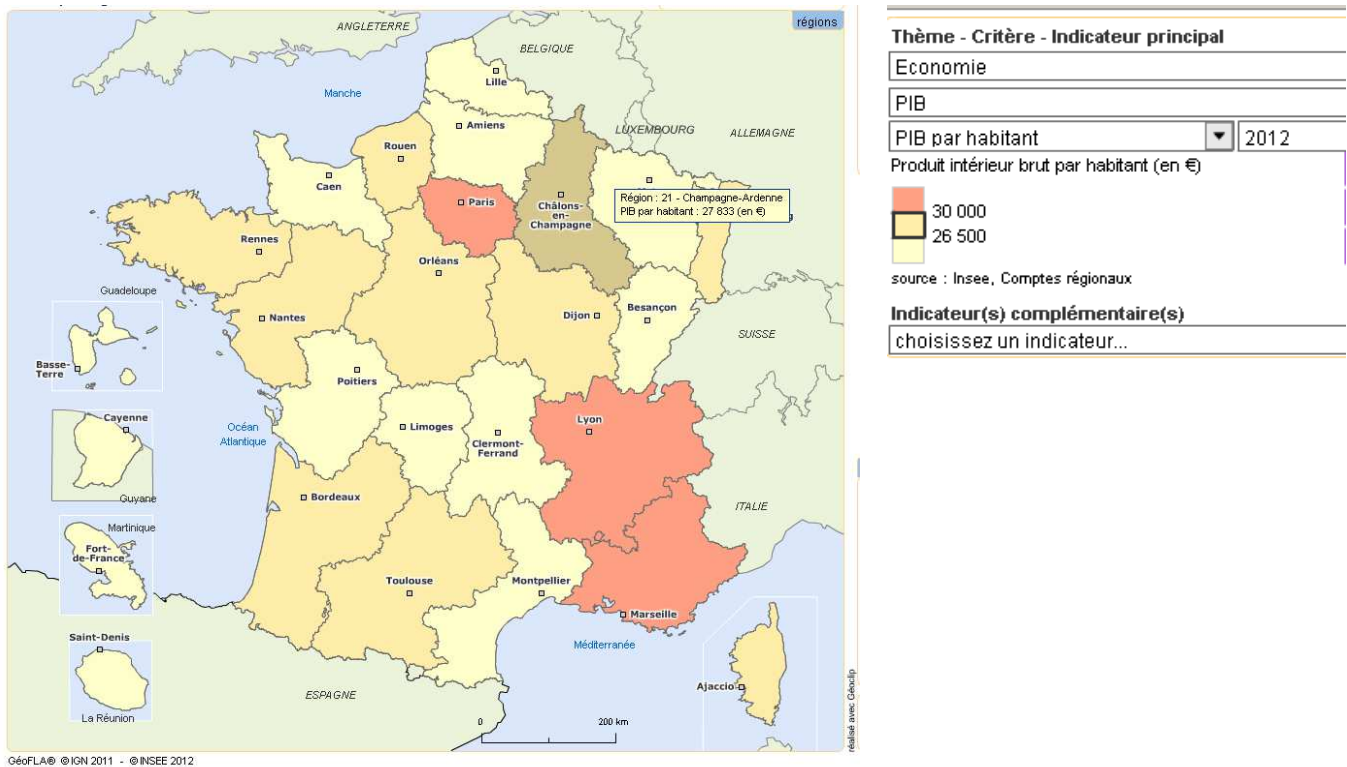


Répartition régionale et par circuit de distribution des ventes de produits biologiques en 2014



1.3.2 Faiblesses de la consommation

- La consommation par habitant du territoire reste faible, même si elle a progressé



Ce parallèle avec les chiffres régionaux du PIB par habitant exprime le fait qu'il n'y a pas toujours un lien direct avec le prix moyen du panier bio par français

- La confusion du bio et du local persiste
- Les prix des produits bio restent plus élevés
- Les origines des produits en GMS restent peu lisibles
- Les métiers de bouche en bio restent rares
- En restauration collective (dont scolaire), les commandes restent timides, la formation du gestionnaire et des cuisiniers est nécessaire
- Les lycées hôteliers restent insuffisamment mobilisés

1.3.3 Atouts de la consommation

88 % des français consomment des produits bio
62 % (soit 6 français sur 10) ont des consommateurs « bio-réguliers » au rythme suivant :
10 % d'entre eux sont des « bio-quotidiens »
23 % sont des « bio-hebdos » (au moins 1 fois par semaine)
29 % sont des « bio-mensuels » (au moins 1 fois par mois)
26 % sont des « bio-occasionnels »
92 % des consommateurs bio ont l'intention de maintenir ou augmenter leurs achats en bio, dans les 6 mois

Selon un sondage de LSA commerce et consommation, réalisé en septembre 2015, les raisons qui poussent les français à consommer bio sont la santé (pour 67 % des sondés), l'environnement (pour 43%) puis le goût (pour 37%) ; mais un dernier chiffre et argument très intéressants doivent être relevés : près de 32 % consomment bio car ces produits sont bénéfiques aux producteurs.

- Les filières haut-normandes (TBN, Biocer...) en développement sont un point fort.
- les magasins spécialisés et les GMS favorisent le lait issu du grand ouest.
- Le pain peut bénéficier d'une filière locale complète, de la céréale à l'assiette.
- Les collectivités s'intéressent au développement de la production biologique et sont en demande d'accompagnement sur plusieurs facettes dont la restauration collective scolaire.
- La bio en restauration hors domicile reste un outil de démocratisation du bio, une intégration des bonnes pratiques alimentaires et un outil de communication.
- Le GRAB a édité, en 2015, un nouveau guide « Manger bio en Haute-Normandie » sur lequel le citoyen pourra découvrir les points de vente à la ferme, les collectifs d'achats, les magasins spécialisés, les marchés, la vente en ligne... autant de façons de se procurer des produits bio dans notre Région ; la Basse-Normandie publiant ces données sous le même format.

1.3.4 Stratégie de développement de la consommation

- Favoriser l'émergence de nouveaux opérateurs bio (artisanat, commerce de proximité, restauration commerciale...)
 - il est impératif de développer des actions de communication et de formation
 - il est opportun de faire émerger la filière du « Pain Bio Normand »
- Soutenir le développement de la restauration collective (via les démarches territoriales, la restauration administrative et d'entreprise)
 - la sensibilisation les acteurs doit se poursuivre
 - l'apport d'un appui méthodologique et technique est incontournable
 - la structuration des filières d'approvisionnement et la logistique doivent progresser.
- Valoriser l'image de la bio (vers les consommateurs et les familles)
 - le dispositif « famille à alimentation positive » est un outil plein de promesses à développer.
 - la communication vers le grand public ne doit pas être oubliée
 - un travail sur la visibilité des produits bio normands doit être développé
- Placer la bio au cœur des enjeux environnementaux et alimentaires (auprès des scolaires et des acteurs du secteur de la santé)
 - les démarches d'actions éducatives méritent d'être intensifiées
 - il en est de même des partenariats avec les acteurs de l'éducation à l'environnement
 - cette sensibilisation concerne aussi les professionnels de la santé ; soulignons que l'ITAB est impliqué dans le nouveau projet Bionutrinet sur le lien nutrition et santé qui se clôturera en 2017.



1.4. Axe 4 – Recherche et développement (R&D)

1.4.1 Situation actuelle

Les organismes réalisent de nombreuses expérimentations et démonstrations diverses qui font parfois l'objet de brochures et de fiches techniques.

Le GRAB a créé un réseau de fermes dit de « démonstration ».

L'ITAB (institut technique de l'agriculture biologique) est depuis 2012, reconnu officiellement ; il coordonne la recherche et l'expérimentation, en lien avec l'INRA.

L'agriculture biologique dispose d'une centre national de ressources, AbioDoc à disposition des acteurs de la bio, et des initiatives locales via sa biobase.

1.4.2 Faiblesses de la recherche et développement en bio en région

- Les expérimentations locales ne sont ni répertoriées, ni gérées.
- Il manque un réel outil de mise en commun de toutes ces actions.
- La communication de ces données est à améliorer.

1.4.3 Atouts de la recherche et développement en bio en région

- La Région dispose d'une école d'ingénieurs de l'agriculture, l'ESITPA.
- Elle dispose également d'un centre de recherche spécialisé dans l'agroalimentaire, l'Agrohall.

1.4.4 Stratégie de développement de R&D

- Créer une plate-forme régionale d'expérimentation et de démonstration pour la formation et le développement de l'agriculture biologique :
 - mettre en réseau les acteurs de l'expérimentation et des actions de démonstrations
 - valoriser les pratiques et les ressources
 - identifier la nature des besoins et les demandes
 - identifier les conditions et les moyens d'une amélioration des pratiques
- Parvenir à réaliser les livrables informatiques suivants :
 - établir un inventaire régional des pratiques et des démonstrations
 - établir un cahier des charges pour la construction d'un outil de valorisation des pratiques et des ressources

1.5 Axe 5 – Former les acteurs agricoles et agroalimentaires

1.5.1 La situation actuelle, un atout

- Le bilan du développement de la bio dans les exploitations des lycées agricoles haut-normands est le suivant :
 - Lycée agricole de Chambray : 91 ha en agriculture biologique dont 46 ha de prairies permanentes, et une production de viande bovine bio (démarche initiée en 2001)
 - Lycée agricole du Neubourg : 23 ha en conversion en 2012 dont une expérimentation en agroforesterie
 - Lycée agricole de Brémontier-Merval : 18 ha en verger cidricole biologique, la conversion totale de l'exploitation étant programmée pour 2017
 - Lycée agricole d'Yvetot : atelier maraîchage sur 5 000 m², en 2013, et 10 ha en cultures biologiques en 2016 (2015 : dernière année de conversion) ensemencés en luzerne, blé, féverole et méteil...
- En partenariat avec la DRAAF (service formation), la Région a ouvert une formation dite « Spécialisation d'initiative locale (SIL) », orientée vers le maraîchage : il s'agit de la mise en place d'une formation courte et spécialisée pour répondre aux attentes des professionnels du maraîchage biologique, employeurs, salariés et porteurs de projet.
- les organismes de développement (GRAB HN, Défis Ruraux, IBN, Chambres d'agriculture...) proposent régulièrement des formations professionnelles sur la transmission de savoir-faire portant sur les techniques alternatives
- l'école d'ingénieurs, l'ESTPA, est un partenaire potentiel local
- le partenariat avec l'INBP permet d'inscrire un module sur la spécificité de la boulangerie bio dans la formation de futurs boulangers
- IBN a pu inscrire des formations professionnelles sur la restauration collective auprès du CNFPT et de la Plate-forme préfectorale régionale

1.5.2 Faiblesses de la formation des acteurs agricoles et agroalimentaires

- la résistance culturelle des apprenants est une réalité
- l'enseignement de l'agriculture biologique reste trop cloisonné
- les références technico-économiques sont mal connues
- l'adaptation aux nouveaux défis sur l'organisation collective, la transformation et la commercialisation est à intégrer
- les échanges entre les équipes pédagogiques et les professionnels restent faibles
- les expérimentations sont sous-évaluées
- toutes les formations gravitant autour de l'agroalimentaire, des métiers de bouches, de la santé, voire de l'environnement....enseignent peu ou pas le concept de l'agriculture biologique

1.5.3 Stratégie de la formation des acteurs agricoles et agroalimentaires

- Donner une plus grande place à l'agriculture biologique dans la formation agricole (initiale et continue) et renforcer l'approche transversale :

- améliorer la sensibilisation à l'agriculture biologique dans le cadre de la formation initiale agricole
- développer un argumentaire pour les enseignants afin de lever le frein culturel
- parvenir à convertir une exploitation d'un lycée agricole totalement en bio
- développer et adapter l'offre de la formation continue à la diversité des profils et des besoins des porteurs de projet

- Développer la formation des animateurs et conseillers agricoles :

(Chambres d'agriculture, coopératives, animateurs de bassins versant, animateurs de BAC et autres prescripteurs)

- Proposer une offre d'enseignement diversifiée pour la bio, dans les formations supérieures et/ou spécialisées dont les métiers de bouches et l'agroalimentaire, les métiers en lien avec la santé et l'environnement....

- elle peut être de 2 niveaux : un module de base, conforté par la formation continue des opérateurs

2. LES ACTIONS REGIONALES

Ambition bio 2017 Haute-Normandie Axe1 – fiche action

Développement de la production de l'agriculture biologique en Haute-Normandie

Objectif régional : triplement des surfaces en AB, soit 21 000 ha (600 exploitations)

1.1. FONCIER, INSTALLATION, TRANSMISSION

ACTION n°1.1.1 : Elaboration d'une stratégie foncière régionale en faveur d'installations en AB	
Mesure 1.1.1.a : Mise en place d'un dispositif régional de portage foncier	
Bénéficiaires : Candidats à l'installation en AB / Terre de Liens	Partenaires: SAFER / CR en articulation avec des collectivités infra, Terre de Liens et AESN
Pilote : Région	Financement : Région, Collectivités, citoyens via Terre de Liens
<p>Réalisations en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une convention « type » SAFER-REGION, à l'étude depuis 2012, a été rédigée en AVRIL 2015 et proposée au CA du 1^{er} Avril 2015 de la SAFER qui a refusé de ne consacrer cette convention qu'à l'AB. - Des échanges ont eu lieu avec le CLUB FONCIER HNIE de façon à ce que l'AB puisse être un thème dans les prochaines discussions de leurs groupes de travail. - Une réflexion a démarré sur la création d'un fonds régional de dotation (sous une fonction d'amorçage – alimenté par la Terre de Liens, Région et Collectivités) pour l'acquisition de foncier destiné à des projets Bio 	
<p>Résultats attendus et critères d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 convention de portage entre la SAFER HN et la Région - Nombre d'opérations portées par an - Nombre d'ha portés /an - Nombre de réunions du COPIL/an 	
<p>Objectif :</p> <p>Mettre en place un dispositif de portage par la SAFER, financé par la Région, pour favoriser l'installation de producteurs en AB mais aussi pour garantir le maintien de parcelles en AB.</p> <p>Deux constats principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - alors que des terres se libèrent, il n'y a pas toujours de porteur de projet en AB prêt à s'installer. Il est nécessaire pour combler ce décalage de laisser le temps aux structures d'engager un travail d'animation et d'accompagnement visant à identifier des candidats bio à l'installation et à formaliser des projets d'installation. - Un enjeu important pour la transmission des fermes AB dans les années à venir : des cessations d'activités programmées. 	

Mesure 1.1.1.b : Mise en place d'un « comité de pilotage » Foncier	
Bénéficiaires : Candidats à l'installation en AB / Terre de Liens	Réalisation : Région avec les partenaires techniques et politiques
Pilote : Région	Financement : Région, Collectivités, citoyens via Terre de Liens
Réalizations en cours	
Résultats attendus et critères d'évaluation : nombre de réunions par an du « comité de pilotage » pour contribuer à l'élaboration et au suivi des actions à mettre en œuvre	
<p>Objectif et contenu des actions :</p> <p>La coordination, par la Région, d'une stratégie foncière à l'échelle régionale est nécessaire pour favoriser le développement de l'AB. Elle devrait permettre de réunir les partenaires politiques mais aussi techniques et, en particulier, associer les collectivités territoriales.</p> <p>La mise en place d'une stratégie de portage foncier est nécessaire pour soutenir des installations et des transmissions en AB, mais aussi pour assurer le maintien des parcelles déjà converties à la bio (par exemple pour laisser le temps d'identifier un porteur de projet en AB ou encore pour rassembler l'épargne suffisante à un achat via la Foncière Terre de Liens,...). Une convention de portage foncier entre la SAFER et la Région pourrait être mise en place ; dans le but notamment d'articuler des initiatives de ce type à des niveaux infra (départements, communautés de communes, communes,...).</p>	

➤ **SOUTENIR LES INSTALLATIONS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

Action n°1.1.2 : Encourager et accompagner la phase d'émergence des projets d'installation en agriculture biologique	
Mesure 1.1.2.a : Faire connaître le métier d'agriculteur bio	
Bénéficiaires : apprenants et enseignants, porteurs de projets, candidats à l'installation, techniciens agricoles, animateurs de territoires...	Partenaires: Chambres d'agriculture 27 et 76, GRAB HN, Défis Ruraux, Terre de Liens, Inter Bio Normandie
Pilotage global du Plan	Financement : Mesures 1 et 3 du PDRR
Réalizations en cours	
Résultats attendus et critères d'évaluation : une meilleure connaissance du métier d'agriculteur bio et de ses spécificités	
<ul style="list-style-type: none"> - 1 action par événement /an - les rapports des structures sur leurs actions, sur ce thème - Lien via le site internet « Ambition bio » vers une mutualisation des données 	
Objectif et contenu des actions : Proposer des événements ayant un objectif de découverte, ouverts largement, visant entre autre des personnes en phase de questionnement sur leur devenir professionnel et intéressées par l'agriculture biologique:	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des journées portes ouvertes sur des fermes biologiques, ✓ Des ciné-débats autour de documentaires dédiés à l'AB ✓ Des événements type « Semaine de l'installation », proposant des visites de fermes à destination des scolaires et des porteurs de projet d'installation ✓ L'organisation d'un forum de l'installation avec une entrée particulière sur l'agriculture paysanne et l'agriculture biologique ✓ Des campagnes de communication sur le métier d'agriculteur et sur « comment produire autrement » ✓ Des cafés-installations ✓ Elaboration d'une page spécifique sur le site « Ambition bio » régional 	
Mesure 1.1.2.b : Accompagner la formulation du projet lors de phase d'émergence	
Bénéficiaires : porteurs de projets,	Partenaires : Chambres d'agriculture 27 et 76, GRAB HN, Défis Ruraux, Terre de Liens, Chambres d'agriculture (conseiller d'entreprise)
Pilotage global du Plan	Financement : Région et collectivités - Mesure 2.1.1 du PDRR
Réalizations en cours :	
Résultats attendus et critères d'évaluation :	
<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'une plaquette sur les parcours potentiels à l'installation en bio, avec référence de l'ensemble des organismes - Création et gestion d'une base de données sur les porteurs de projets - Nombre d'accompagnements par an 	
Objectif et contenu des actions : Evaluer la compatibilité des desideratas des porteurs de projet avec un projet professionnel en agriculture, pour permettre la meilleure orientation possible : au travers d'un accompagnement individuel et/ou de formations. Identifier les besoins de références technico-économiques pour aider au montage des projets, à leur dimensionnement et à leur faisabilité Améliorer la connaissance des opportunités économiques Accompagner ainsi l'écriture de projets plus aboutis et plus mûrs pour une installation réussie	

Action n°1.1.3 : Améliorer la prise en compte des projets d'installation en Bio dans les dispositifs d'accompagnement à l'installation	
Bénéficiaires : candidats à l'installation, cédants, collectivités et structures d'appui	Partenaires : Chambres d'agriculture 27 et 76, SAFER, MSA, Centres de gestion, GRAB HN, Défis Ruraux, Terre de Liens
Pilote : CA27, CA76	Financement : Région - Mesure 3 du PDRR
Réalizations en cours : CRIT (PAI)	
<p>Résultats attendus et critères d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes s'étant présentés au PAI_AB/an - Feuille d'évaluation du 1^{er} accueil - Satisfaction réciproque des partenaires suite à l'ouverture des droits du RDI - Rédaction et diffusion d'un vade-mecum des acteurs régionaux 	
<p>Objectif et contenu des actions :</p> <p>une meilleure lisibilité pour le porteur de projet sur les organismes en mesure de l'accompagner dans son parcours</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Communiquer vers les porteurs de projets (parcours « classique » et « atypique ») sur tous les acteurs de l'installation et leurs missions (dont Point accueil info installation des Chambres d'agriculture, Défis Ruraux, GRABHN) ✓ Renforcer l'information sur l'agriculture biologique dans le cadre du parcours d'accompagnement à l'installation ✓ Développer la mise en réseau entre les acteurs « pluriels » de l'installation (Chambres d'agriculture, SAFER, Terres de lien, GRABHN, Défis Ruraux, centres de gestion, MSA...) ✓ Créer et animer une base de données de candidats à l'installation en bio (à partir du RDI, avec un marqueur « AB » (PAI_AB) - Mutualisation des données par ouverture des droits sur le RDI) ✓ Rédiger et diffuser un vade-mecum des acteurs régionaux de l'installation en bio 	

Action n°1.1.4 : Renforcer et adapter les dispositifs d'accompagnement à l'installation et à la transmission, aux spécificités de l'AB et aux projets qui ne rentrent pas dans les cadres classiques dont une démarche progressive sécurisée	
Bénéficiaires : candidats à l'installation	Partenaires: GRAB HN, Chambres d'agriculture 27 et 76, Défis Ruraux, Terre de Liens
Pilote : CRIT	Financement : Mesure 6.1 du PDRR Région : aide « coup de pouce »
Réalisation en cours : – aide « coup de pouce » activée – bonification de l'aide à l'installation pour l'AB, PDRR, mesure 6.1	
Résultats attendus et critères d'évaluation: – Intégration de la bonification dans la mesure 6.1 du PDRR – Nombre de réunions du CRIT/an et intégrant l'AB – Nombre d'installation en AB /an dont hors cadre classique – Nombre d'aides « coup de pouce » demandées /an – Nombre de journées d'information/an – Nombre de « stagiaires » par journée /an – Rapport des structures sur ces actions	
Objectif et contenu des actions : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter l'accès aux aides à l'installation en proposant une SMI adaptée aux exploitations en bio à fortes valeur ajoutée ✓ Inscrire une bonification à la DJA pour une installation en biologique ✓ Mettre en place une aide « coup de pouce » renforcée pour les installations AB, hors dispositif aidé par le cadre national ✓ Construire un accompagnement adapté à la diversité des projets dont un suivi « collégial » ✓ Conduire des journées d'information sur les dispositifs d'aide et les outils liés à l'installation (MSA, DDTM, Banques, Centres de gestion, assurance, fiscalisation, certification....) 	

Action n°1.1.5 : Apporter un soutien technique et une insertion dans un réseau de professionnels en activité	
Mesure 1.1.5.a : Développer le parrainage (pour la reprise d'exploitation) et le tutorat (pour la transmission d'expériences)	
Bénéficiaires : cédants, candidats à la reprise, jeunes installés	Partenaires : Chambres d'agriculture 27 et 76, GRAB HN et agriculteurs biologiques
Pilote : Région, GRAB HN	Financement : Mesures 2 et 6 du PDR HN
Réalizations en cours	
Résultats attendus et critères d'évaluation:	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de parrainages - Nombre de tutorats 	
Objectif et contenu des actions :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un contrat de parrainage (PIDIL) incitatif auprès de cédant pour que le maintien de l'exploitation en bio soit compensé par un accompagnement au départ plus incitatif (couplé à la mise en place d'un contrat de transmission avec des primes à l'hectare) ✓ Mettre en place un dispositif de tutorat pour la transmission de savoir-faire et d'expériences ✓ Sécuriser l'installation des nouveaux AB (en adaptation à la diversité des projets) et faciliter leur insertion dans le réseau professionnel ✓ Rénover le PIDIL (avec contrat de génération/prime à l'ha, soutien au tutorat, parrainage...) ✓ Renforcer l'accompagnement technico-économique à l'installation (sur 3 ans via un accompagnement collectif et individuel, avec un système de formations « à la carte »...) 	
Mesure 1.1.5.b : Soutenir la mise en place d'un espace test agricole (ETA) multiforme régional	
Bénéficiaires : porteurs de projets, candidats à l'installation, collectivités, agriculteurs bio	Partenaires : Chambres d'agriculture 27 et 76, GRAB HN, Défis Ruraux, Terre de Liens, CODAH, Région
Pilote : Région, GRAB HN	Financement : Mesures 1, 2.1.2, 16 du PDRR <i>En lien avec les dispositifs de tutorat et le cadre des reconversions professionnelles</i>
Réalizations en cours :	
<p>Une étude de faisabilité pour l'émergence d'un ETA archipel et multi-partenarial a été lancée en septembre 2015 par la région. RENETA réalisera cette étude sur la fin de l'année.</p> <p>Lancement d'un espace test sur la CODAH</p>	
Résultats attendus et critères d'évaluation :	
<ul style="list-style-type: none"> - Une structure espace test régional en place - Nombre de sites « satellites » - Nombre de « candidats testés » /an - une étude de faisabilité pour l'émergence d'un ETA en Haute-Normandie 	
Objectifs et contenu des actions	
<p>installation de lieux-tests sur le territoire permettant d'assurer la transition de porteurs de projet en AB vers leur installation</p> <p>Un espace test agricole est un outil d'accompagnement des porteurs de projet proposant un hébergement juridique, une mise à disposition de facteurs de production, un encadrement et un accompagnement technique pour permettre de se tester dans des conditions proches du réel. La forme la plus adéquate en région est celle d'un espace multiforme ou en archipel, coordonné par une structure juridique multi-partenariale avec pour objectif de mettre en place des lieux-tests sur</p>	

le territoire haut-normand fondé sur la souplesse et l'adaptation aux besoins des porteurs de projets et des territoires. Ces lieux doivent permettre de renforcer les parcours des candidats à l'installation et d'identifier des porteurs de projets à accompagner vers le foncier

Contenu des actions :

- ✓ Etude de préfiguration de l'espace test (forme juridique, partenariats, fonctionnement, ressources humaines, financières, foncières, gouvernance, identification des porteurs de projet)
- ✓ Création de l'espace test

1.2. VISIBILITE ET CONNAISSANCE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Action n°1.2.1 : Développer la communication sur les atouts (enjeux et potentialités) de l'agriculture biologique auprès du public agricole	
Mesure 1.2.1 : utiliser davantage les canaux de communication existants sur les atouts de l'agriculture biologique (environnement, santé, qualité des produits, emploi, viabilité des exploitations...) et les actions mises en place	
Bénéficiaires : agriculteurs conventionnels, OPA, coopératives agricoles, enseignement agricole	Partenaires : acteurs du plan
Pilote : Pilotage global du plan	Financement : Mesure 1 du PDRR
Réalisations en cours :	
Résultats attendus et critères d'évaluation:	
<ul style="list-style-type: none"> - Site internet AB : portail unique sous la gouvernance du Plan - Nombre de partenaires « nouveaux » (NORIAP...) 	
<p>Objectif et contenu des actions :</p> <p>L'AB souffre d'un déficit de communication à destination du monde agricole et des porteurs de projet. Il est nécessaire de communiquer largement pour revaloriser le métier d'agriculteur biologique ; des actions de formation/communication dans les établissements agricoles devraient être mises en place et soutenues notamment</p> <p>Demander à tous les acteurs impliqués dans ce plan de développement de diffuser via leurs supports d'information, les actualités et arguments permettant de sensibiliser aux enjeux et aux potentialités de l'AB :</p> <p>Selon les réalisateurs (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Articles dans la presse agricole ✓ Information sur le thème de la santé et l'utilisation des produits phytosanitaire (avec MSA et ARS) ✓ Information sur la qualité de l'eau ✓ Information sur le « bio et local » et valorisation de celui-ci ✓ Témoignages d'agriculteurs sur leurs motivations de conversion à l'AB Portes ouvertes sur des fermes biologiques 	

Action n°1.2.2 : Sensibiliser le public agricole aux techniques et résultats économiques en bio	
Mesure 1.2.2 : Vulgariser l'agriculture biologique et favoriser l'appropriation de ses techniques	
Bénéficiaires : agriculteurs conventionnels, OPA, coopératives agricoles, enseignement agricole, conseillers agricoles des organismes de conseil	Partenaires : CRAN, Chambres d'agriculture 27 et 76, GRAB HN, centres de gestion
Pilote : CRAN	Financement : Mesure 1 du PDRR Région, AESN
Réalisations en cours :	
Résultats attendus et critères d'évaluation: Nombre de journées de formation, de vulgarisation et de démonstration	
<p>Objectif et contenu des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ accroître la connaissance des systèmes et techniques bio pour lever les freins à la conversion, transfert des techniques bio vers les conventionnels ✓ Disposer de références économiques pour le conseil et objectiver les projets (installation, conversion) ✓ Organisation de journées filières, techniques et/ou technico-économiques sur les fermes bio de la région, en valorisant le réseau de fermes de démonstration ✓ Promouvoir les techniques bio comme vecteur d'innovation dans les exploitations ✓ Mettre en place et valoriser les ateliers bio des exploitations des lycées agricoles (ateliers à intégrer dans les fermes de démonstration bio du réseau bio HN) ✓ Diffusion de références technico-économiques en bio (études CER, références GRABHN, Chambres d'agriculture) ✓ Mettre en place des groupes d'échanges mixtes bio et conventionnel afin de favoriser le décroisement et les échanges (ex : tour de plaine, groupe herbe....) 	

1.3 SOUTENIR LES CONVERSIONS A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET CONSOLIDER LES EXPLOITATIONS EN BIO

Action n°1.3.1 : Renforcer l'accompagnement technique des agriculteurs	
Mesure 1.3.1.a : Développer et faire connaître les outils d'accompagnement à la réflexion au projet de conversion	
Bénéficiaires : agriculteurs conventionnels	Réalisation : GRAB HN, Chambres d'agriculture 27 et 76
Pilotage global du Plan	Financement : Etat, Région, AESN
Réalisations en cours	
Résultats attendus et critères d'évaluation: – Nombre d'exploitations en réflexion vers une conversion en AB	
Objectif et contenu des actions : Pouvoir proposer à des agriculteurs conventionnels des outils divers pour les accompagner dans leur démarche de réflexion :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diagnostics et études technico-économiques de conversion ✓ Formations (ex : réfléchir à son projet de conversion) ✓ Groupes d'échange d'agriculteurs conventionnels en phase de réflexion ✓ Mise en réseau avec des agriculteurs bio 	
Mesure 1.3.1.b : Développer l'acquisition de références techniques et technico-économiques	
Bénéficiaires : agriculteurs	Réalisation : GRAB HN, Chambres d'agriculture 27 et 76
Pilotage global du Plan	Financement : Etat, Région, AESN
Réalisations en cours :	
Résultats attendus et critères d'évaluation: Nombre de fiches « références »	
Objectif et contenu des actions : Améliorer les connaissances sur la bio, plus particulièrement en local Lever des freins techniques et économiques (capitaliser des arguments techniques et économiques pour sécuriser les porteurs de projet)	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer des références en agriculture biologique afin d'améliorer la connaissance de ces systèmes, les faire progresser et informer les agriculteurs conventionnels : expérimentation agronomique, expérimentation variétale, références technico-économiques... ✓ Diffuser les références à un large public agricole 	
Mesure 1.3.1.c : Renforcer les actions de conseil technique par suivi individuel et collectif	
Bénéficiaires : agriculteurs en conversion, agriculteurs biologiques	Partenaires : GRAB HN, Chambres d'agriculture 27 et 76
Pilotage global du Plan	Financement : Mesure 2 du PDR HN
Réalisations en cours :	
Résultats attendus et critères d'évaluation: Nombre d'agriculteurs bio et en conversion suivis	
Objectif et contenu des actions : Accompagnement et suivi technico-économique pendant la phase de conversion puis pour consolider les systèmes : orientation vers le réseau bio local, suivi individuel, groupes d'échanges	

Action n°1.3.2 : Adapter et renforcer les dispositifs financiers à la conversion et au maintien des exploitations biologiques		
Mesure 1.3.2.a : Aides surfaciques à la conversion et aides au maintien		
Bénéficiaires : agriculteurs bio et agriculteurs en conversion	Partenaires : Région, DRAAF, DDTM	
Pilotage global du Plan	Financement : Mesure 11 du PDRR	
Réalizations en cours : Campagne 2015 : aides sans plafonnement		
Résultats attendus et critères d'évaluation: en dissociant le maintien de la conversion en AB : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ha aidés annuellement par catégorie de culture - Nombre d'exploitants aidés annuellement - Montant de l'enveloppe annuelle mobilisée par financeur 		
Objectif et contenu des actions : aides surfaciques, engagement l'année N ou N-1 Tripler les surfaces engagées en agriculture biologique en Haute-Normandie		
Aide au maintien (MAB) et conversion (CAB) – 2015-2020 :		
Catégorie de couvert	Aide au Maintien (€/ha/an)	Aide à la Conversion (€/ha/a)
Landes, estives et parcours associés à un atelier d'élevage	35	44
Prairies (temporaires, à rotation longue, permanentes) associées à un atelier d'élevage	90	130
Cultures annuelles : Grandes cultures, prairies artificielles implantées avec au moins 50% de légumineuses Semences de céréales/protéagineux et semences fourragères *	160	300
Viticulture	150	350
Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales 1 (aromatiques et industrielles)	240	350
Cultures légumières de plein champ	250	450
Maraichage et arboriculture PPAM 2 (autres PPAM) Semences potagères et semences de betteraves industrielles *	600	900
* Production de semences pour la commercialisation ou l'expérimentation		

Mesure 1.3.2.b Aider la certification Bio des exploitations	
Bénéficiaires : agriculteurs en conversion et bio	Partenaires : GRAB HN, Chambres d'agriculture 27 et 76, Défis ruraux, centres de gestion
Pilotage global du Plan	Financement : Mesure 3 du PDR HN
Réalizations en cours :	
Résultats attendus et critères d'évaluation: Nombre de démarches de certification aidées en distinguant bio et conversion	
Objectif et contenu des actions : Participation aux frais de certification avec priorisation et bonification AB	

Mesure 1.3.2.c : Aider les agriculteurs Bio dans leurs investissements productifs et non productifs	
Bénéficiaires : agriculteurs en conversion et bio	Partenaires : GRAB HN, Chambres d'agriculture 27 et 76, Défis ruraux, centres de gestion
Pilotage global du Plan	Financement : Mesure 4 du PDR HN
Résultats attendus et critères d'évaluation: - Synthèse des investissements soutenus en bio (nature et montant des aides) - Nombre de dossiers avec bonification en AB par an	
Objectif et contenu des actions : bonification de l'aide pour les projets en AB	

Mesure 1.3.2.d : Soutien à l'innovation	
Bénéficiaires : agriculteurs innovants en conversion et bio, GIEE, organismes de recherche...	Partenaires : Région
Pilotage global du Plan	Financement : Région Mesure 16 du PDRR
Réalizations en cours :	
Résultats attendus et critères d'évaluation: Nombre de projets collectifs innovants en AB, accompagnés par an	
Objectif et contenu des actions : Accompagner les agriculteurs qui mettent en place des projets collectifs innovants techniques, organisationnels, de commercialisation, de mutualisation...	

1.4 DEVELOPPER LES PROJETS DE TERRITOIRE

Objectif : mettre en avant l'agriculture biologique dans les projets liés à des territoires spécifiques

Action n°1.4.1 : Inciter les acteurs de territoires stratégiques (zones d'alimentation de captage) ou clairement identifiées (PNR, collectivités) à favoriser le développement de l'agriculture biologique	
Mesure 1.4.1.a : Sensibiliser les territoires à l'agriculture biologique	
Bénéficiaires : collectivités (élus et agents)	Partenaires: GRABHN, Inter Bio Normandie, Terre de Liens, CAUE
Pilote : Pilotage global du Plan	Financement : Agence de l'eau par appels à projets dédiés, Région avec cofinancement de la collectivité concernée
Réalizations en cours :	
Résultats attendus et critères d'évaluation : Nombre annuel d'actions de sensibilisation par type de public	
Objectif et contenu des actions : une meilleure connaissance de l'agriculture biologique et de son intérêt pour répondre à des enjeux de territoire : Promouvoir l'AB comme une opportunité de développement pour les territoires, encourager une cohérence des politiques publiques et une complémentarité entre les dispositifs. Pour accompagner l'émergence et la formalisation de stratégies de développement autour des enjeux des territoires, des actions de sensibilisation et de mobilisation d'élus et d'agents des collectivités sont mises en place : veille et diffusion d'argumentaires, rencontres, voyages d'études, visites de fermes, apport d'expertise...	
Mesure 1.4.1.b : Accompagner les projets de développement de l'agriculture biologique sur les territoires (CODAH, CASE, CAPE, Métropole de Rouen...)	
Bénéficiaires: collectivités	Partenaires: GRABHN, Inter Bio Normandie, Terre de Liens, Chambres d'agriculture 27 et 76, CAUE
Pilote: Pilotage global du Plan	Financement : Agence de l'eau par appels à projets dédiés – Collectivités Région avec cofinancement de la collectivité concernée Mesure 19 /Leader et mesures 16 du PDRR
Réalizations en cours:	
Résultats attendus et critères d'évaluation: Nombre triennal de territoires actifs	
Objectif et contenu des actions: Mise à disposition d'une expertise pour les collectivités qui souhaitent développer l'AB sur leur territoire. Des collectivités expriment leur volonté de développer l'agriculture biologique sur leur territoire, pour des raisons environnementales, de santé publique, de relocalisation alimentaire, de dynamisation territoriale, de développement de l'emploi. Accompagner les collectivités pour l'élaboration des projets agricoles de développement de l'AB sur leur territoire (conversions, installations, couveuses, restauration collective ...dont le convertisseur Terre de Liens)	

Mesure 1.4.1.c : Mise en place d'un site pilote Eau&Bio sur le territoire haut-normand	
Bénéficiaires : acteurs du territoire	Partenaires : GRAB HN, Chambres d'agriculture 27 et 76
Pilote: Pilotage global du plan	Financement : Agence de l'Eau, collectivités
Réalisation en cours: Pôle biologique de la CASE (Communauté d'agglomération Seine et Eure)	
Résultats attendus et critères d'évaluation: Nombre de sites pilotes en région nouvellement créés dans les 3 ans	
Objectif et contenu des actions: Il existe 12 sites pilotes sur l'ensemble du territoire français. Ces sites ont été identifiés sur des zones à enjeux eau et permettent de mettre en place des expérimentations d'outils et de créer des références. Ils s'appuient sur des actions multi-partenariales mettant en œuvre de nombreux leviers : outils fonciers, animation agricole, structuration des débouchés, aides incitatives, exemplarité des acteurs non agricoles... Le PNRBSN serait intéressé d'accueillir un site Eau et Bio haut-normand. Ce scénario permet de « massifier » le développement de l'agriculture biologique sur un territoire à enjeu environnemental élevé.	

Mesure 1.4.1.d : Mettre en place des observatoires fonciers locaux portés par les collectivités	
Bénéficiaires : les collectivités territoriales	Partenaires: Région, Chambres d'agriculture 27 et 76, GRAB HN, Terre de Liens, SAFER, AESN
Pilote : Pilotage global du plan	Financement : Collectivités
Réalisations en cours:	
Résultats attendus et critères d'évaluation: – Nombre d'observatoires opérationnels – Nombre d'opportunités repérées	
Objectif et contenu de l'action: Coordonner le repérage d'opportunités foncières publiques et privées orientées agriculture biologique et filières courtes	

Ambition bio 2017
Axe 2 – Fiche action

Structuration des filières

Action n°2.1 : ACCOMPAGNER LES PROJETS DE VALORISATION DE PRODUITS BIO EN TRANSFORMATION ET DISTRIBUTION

Mesure 2.1.1 : Développer le partenariat avec les entreprises agroalimentaires et les artisans notamment en filières céréales et viande

Bénéficiaires : Agriculteurs, artisans, industriels, porteurs de projet

Partenaires : AREA, IRQUA, IBN, CRAN-SAP, CCI

Pilote : IBN

Financement: AESN, Région, Etat
Mesure 3.1 du PDRR
Mesure 16 du PDRR pour les projets collectifs

Réalisations en cours :

Des filières déjà en marche : Lin chanvre bio (LCB) – Terre Bio Normandie (TBN)

Des opérateurs de première transformation déjà impliqués

Résultats attendus et critères d'évaluation:

Nombre annuel de rencontres avec les opérateurs de l'agroalimentaire

Nombre annuel d'événements confortant les filières aval en AB

Nombre de nouvelles filières développées et/ou d'ateliers bio créés dans l'agroalimentaire

Objectif et contenu des actions:

Formaliser un mode d'accompagnement des porteurs de projets

Mise en place d'un dispositif innovant de soutien aux entreprises qui s'approvisionnent en bio et local en valorisant leur participation à la protection de la ressource en eau

Construire des partenariats avec des entreprises agroalimentaires du territoire régional et national

Organiser des rencontres [fournisseurs – acheteurs]

Conforter et/ou construire des filières en agriculture biologique diverses

Encourager les organisations de producteurs (OP) reconnues par le Ministère de l'agriculture

Améliorer la logistique

Mesure 2.1.2 : Apporter un appui aux artisans de métiers de bouche, commerce de proximité et restauration commerciale (hors filière pain)	
Bénéficiaires : artisans métiers de bouche, commerce de proximité et restauration commerciale	Partenaires: Artisans et leurs fédérations, IBN, CCI
Pilote : IBN	Financement : Financement: AESN, Région, Etat Mesure 3.1 du PDRR Mesure 16 du PDRR pour les projets collectifs
Réalizations en cours	
Résultats attendus et critères d'évaluation : Nombre annuel d'opérateurs et artisans ouverts en bio par an dont les ouvertures en format mixte	
Objectif et contenu des actions : Augmenter le nombre d'artisans impliqués dans les filières bio et locales Rencontre avec les artisans et leurs fédérations / campagne de promotion du bio et local (via une communication régionale voire nationale) Mise en place d'un dispositif financier pour la prise en charge d'une partie du coût de certification Favoriser l'émergence de nouveaux opérateurs bio en artisanat, en commerce de proximité et en restauration commerciale Appui à la communication de fond vers les artisans en partenariat avec les chambres consulaires Création et diffusion d'outils de communication pour les artisans impliqués dans la valorisation de filières bio et locales Appui à la communication professionnelle et grand public (voir axe3)	

Mesure 2.1.3 : Soutien à la filière Pain Bio Normand	
Bénéficiaires : Collecteurs céréales, meuniers, boulangers	Partenaires : Collecteurs céréales dont BIOCER, meuniers, boulangers, consommateurs, IBN, INBP, CCI
Pilotes : IBN	Financement : AESN Mesures 3 et 16 (si collectifs) du PDRR
Réalizations en cours : Marque Pain Bio Normand existante Fête annuelle sur 1 semaine	
Résultats attendus et critères d'évaluation : Tonnage annuel de farine « pain bio normand » Nombre annuel de boulangeries ouvrant un atelier de pain bio (en dissociant les ateliers convertis partiellement) et de meuniers associés	
Objectif et contenu des actions : Développement de gammes Pain Bio Normand en boulangerie sur l'ensemble du territoire Mise en place d'un dispositif financier pour la prise en charge d'une partie du coût de certification Soutien à la création de boulangeries 100% bio en approvisionnement local Valorisation des productions céréalières bio locales Aide à la certification bio des boulangeries Développement de l'introduction de Pain Bio Normand en restauration hors domicile Semaine annuelle de la fête des pains bio	

Action n°2.2 : VALORISER LES CULTURES SECONDAIRES DES ROTATIONS (LUZERNE, FAB,...)	
Bénéficiaires : agriculteurs, professionnels	Partenaires: GRAB HN, IBN, collecteurs céréales
Pilote : GRAB	Financement : AESN Mesure 3 du PDR HN
Réalizations en cours:	
Résultats attendus et critères d'évaluation: Nombre triennal de filières nouvelles développées	
Objectif et contenu des actions: Permettre l'essor de nouvelles filières Conforter les bourses d'échanges entre les ateliers	

Action n°2.3 : PERMETTRE UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU MARCHÉ	
Mesure 2.3.1. : Poursuivre l'observatoire normand de l'agriculture biologique (ONAB)	
Bénéficiaires : professionnels	Partenaires : CRAN, IBN, GRAB HN, SRISE/DRAAF
Pilote : IBN	Financement : Mesure 3 du PDRR
Résultats attendus et critères d'évaluation: – édition annuelle de l'ONAB – Nombre de visiteurs de l'ONAB sur le site internet	
Objectif et contenu des actions : Outil d'information et d'aide à la décision à destination des professionnels, des collectivités, des institutions, des enseignants, des apprenants... Editer un ONAB par an.	

Mesure 2.3.2 : Poursuivre l'étude sur la composition des prix	
Bénéficiaires : entreprises et grand public	Partenaires: ONAB et agence bio
Pilote : IBN	Financement : Agence bio, Financeurs ONAB
Résultats attendus et critères d'évaluation : Edition d'outils synthétiques à destination du grand public	
Objectif et contenu des actions : Communiquer sur les coûts de production Acquérir des références sur la formation des prix en bio et non bio Envisager une démarche au niveau national	

Ambition bio 2017
Axe 3 – fiche action

Développer la consommation et conquérir des marchés

Action n°3-1 : Soutenir le développement de la restauration collective dans le cadre de démarches territoriales dans la restauration administrative et d'entreprise

Mesure 3.1.1 : Manger Bio et local au travail – entreprise et administration

Bénéficiaires : les consommateurs/ convives de sites de restauration collective, administrations et entreprises

Partenaires :
Entreprises et administrations du territoire haut-normand

Pilote : IBN

Financement :
Les sites concernés, PNA
Collectivités territoriales
AESN

Résultats en cours :
Formation de l'équipe du RIA de Rouen (AGRIA)

Résultats attendus et critères d'évaluation
Augmentation des volumes de produits bio et locaux en RHD
Changement de perception des convives
Nombre d'entreprises, d'administrations et de structures scolaires sensibilisées
Montant des produits bio introduits ou %

Objectif et contenu des actions :

Identifier les sites

Identifier les acteurs concernés

Décliner une méthode de diagnostic participatif puis la mise en œuvre d'action permettant la mise en place d'une restauration de qualité bio et locale

Développer des outils de suivi

Il faudra distinguer les sites faisant appel à une société de restauration privée des sites en autogestion

S'appuyer sur les structures existantes de fourniture de la RHD

Proposer une bonification d'aides (exemple +5%) aux entreprises qui bénéficient d'aides publiques, conditionnée à l'introduction de produits bio et locaux dans leur restauration collective

Mesure 3.1.2 : structurer les filières d’approvisionnement des acteurs de la restauration collective	
Bénéficiaires : sociétés de restauration, producteurs bio, artisans boulangers bio....	Partenaires : GRAB, IBN, OP
Pilote : IBN	Financement : Etat, Région, mesure 16 du PDRR
Résultats en cours :	
Résultats attendus et critères d’évaluation : Hausse des volumes de ventes bio et locales nombre de démarches de contractualisation et de regroupement	
Objectif et contenu des actions : Etablir des liens avec des démarches menées au niveau national Etablir des partenariats avec les fournisseurs de la RHD Réaliser des campagnes de communication auprès des fournisseurs pour valoriser l’offre bio et locale. Formation à la rédaction de réponse aux appels d’offre Appui à la création de groupes locaux d’artisans Création d’une plate-forme logistique	

Action n°3.2 : Valoriser l'image de l'agriculture biologique auprès des consommateurs, des écoles et des familles	
Mesure 3.2.1 : Dispositif famille à alimentation positive bio (initiée en Rhône Alpes) pour étudier en conditions réelles l'impact de l'augmentation de consommation de produits biologiques au sein de quelques familles volontaires.	
Bénéficiaires : familles	Partenaires :
Pilote : IBN	Financement : Fondation MACIF PNA ARS Collectivités concernées (ComCom, Pays, etc.)
Résultats en cours :	
Résultats attendus et critères d'évaluation : Changement de perception de l'agriculture bio (atouts, prix, accessibilité, garanties) Action à médiatiser pour toucher un public plus large Organiser des points d'étapes en observant divers indicateurs de suivi + approche qualitative Nombre de familles suivies ou visées par le dispositif	
Objectif et contenu des actions : Définir une structure pilote pour l'animation et une structure en lien avec les familles. Construire les outils de suivi (indicateurs) Identifier les familles volontaires (critères ?) Planifier visite de ferme bio Sortie courses en marché, boutique bio, AMAP, etc. Atelier cuisine Remarque : Valoriser l'expérience de Corabio (groupement bio de Rhône Alpes) qui a mis en place ce dispositif	
Mesure 3.2.2 : Renforcer la communication sur l'AB envers le grand public	
Bénéficiaires : les hauts-normands avec un public prioritaire : enfants, jeunes parents, maternités, crèches, hôpitaux	Partenaires : GRAB HN, IBN, Collectivités, AMAP, institutions, associations...
Pilote : IBN	Financement : Mesure 3 du PDR HN
Résultats en cours :	
1 salon de la métropole en 2016	
Résultats attendus et critères d'évaluation : donner envie aux citoyens de consommer des produits bio et les fidéliser nombre de salons bio (et nombre d'entrées) Nombre d'événements annuels	
Objectif et contenu des actions : Les messages prioritaires sont les suivants : Préservation de la ressource en eau et coût de l'eau, agir pour la santé, le bio et local, la qualité des produits et le goût, la visibilité des producteurs bio (proximité, lien à la terre, sécurité) Autres informations à diffuser : qu'est-ce-qu' un produit bio, relativiser le coût, la traçabilité et la sécurité alimentaire Travailler sur le choix de produits phares : le pain, les fruits et légumes Pour diffuser ces messages, il faut s'appuyer sur les outils existants (sites internet, magazines locaux, manifestations régionales...).	

Mesure 3.2.3 : Augmenter la visibilité des produits bio normands	
Bénéficiaires : écoles, grand public et filières	Partenaires : IBN, GRAB
Pilote : IBN	Financements : Etat, Région
Résultats en cours : ½ journée d'information à la cité administrative de Rouen, le 2/12/2015	
Résultats attendus et critères d'évaluation : Un changement de vision de la bio de la part du grand public et des professionnels : une meilleure connaissance des garanties qu'apporte cette filière Nombre d'établissements sensibilisés (et élèves) Nombre de supports édités (et relais médias) Nombre d'opérations nationales relayées	
Objectif et contenu des actions : Sur le support de la filière « de la céréale au pain » Mettre en avant les acteurs de la bio pour renforcer la confiance Relayer les opérations nationales	

Action n°3.3 : Placer la bio au cœur des enjeux	
Mesure 3.3.1 : via les thématiques environnementales et de la santé, sensibiliser les scolaires et le secteur de la santé	
Bénéficiaires : enfants, écoliers, enseignants, associations de soutien scolaire, crèches et professionnels de la santé	Partenaires : IBN, ARS, rectorat, Conseils départementaux AREHN
Pilote : IBN	Financements : PNA
Résultats en cours : accroître la sensibilisation au bio du public et les acteurs de l'éducation et de la santé	
Résultats attendus et critères d'évaluation : nombre d'actions de sensibilisation	
<p>Objectif et contenu des actions</p> <p>Déployer une démarche d'éducation à l'alimentation via les enjeux environnementaux et santé</p> <p>Identification de structures/personnes relais pour diffuser les informations sur la bio</p> <p>développer des partenariats structurant avec les institutionnels de l'enseignement agricole</p> <p>Réunir un comité de pilotage pour fixer les objectifs les cibles et les outils/supports de vulgarisation</p> <p>Travailler avec la Protection Maternelle et Infantile</p> <p>Former les professionnels de la santé (infirmières, nutritionnistes...), les cuisiniers</p> <p>Renforcer lien avec le secteur de l'économie sociale et solidaire : proposer séance de sensibilisation à destination des acteurs de l'ESS (coopérative, mutuelle, associations, etc.) : visite de ferme/artisan bio</p> <p>Renforcer la présence des messages bio au sein des manifestations existantes</p>	

Ambition bio 2017
Axe 4 – fiche action

Recherche et développement

Action n°4.1 : Création d'une plateforme régionale d'expérimentation et de démonstration pour la formation et le développement de l'agriculture biologique	
Mesure 4.1.1 : Mettre en réseau les acteurs de l'expérimentation et démonstrations Valoriser les pratiques et les ressources Identifier la nature des besoins et des demandes Identifier les conditions et les moyens d'une amélioration de pratiques	
Bénéficiaire: enseignement agricole apprenants, porteurs de projets, agriculteurs conventionnels et bio, OPA, coopératives agricoles, conseillers agricoles des organismes de conseil	Partenaires : AbioDoc, ESITPA, DRAAF/SRFD, CRAN, CA27, CA76, GRAB HN, Arvalis, GRCETA, Défi Sol et Farmstar...
Pilote : ESITPA, DRAAF/SRFD	Financement :
Résultats en cours : AbioDoc propose d'accompagner ce projet pour le rattacher à sa base de données nationale sur la bio (et partage d'expérience) /accompagnement en local)	
Résultats attendus et critères d'évaluation Améliorer la gouvernance et la visibilité en matière d'expérimentations et démonstrations Réaliser une base de données, support de la formation et vulgarisation de l'agriculture biologique en Haute-Normandie Diffuser ces données sur une plateforme régionale dynamique	
Objectif et Contenu des actions : <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'inventaire des données existantes (structures, sites, thématiques et objectifs...) • Définir une procédure de valorisation et diffusion informatique 	

Ambition bio 2017
AXE 5 – FICHE ACTION

Former les acteurs agricoles et agroalimentaires

Action n°5.1 : Donner une plus grande place à l'AB dans la formation agricole (initiale et continue)	
Mesure 5.1.1 : Améliorer la sensibilisation à l'AB dans le cadre de la formation initiale agricole	
Bénéficiaires : apprenants, porteurs de projets	Partenaires : enseignement agricole, GRAB HN, Inter Bio Normandie, Chambres d'agriculture 27 et 76
Pilotes : DRAAF, Région	Financement : conventions entre les organismes professionnels et les EPL. MAAF/appeil à projets dédiés DGER ?
Résultats en cours :	
<p>Résultats attendus et critères d'évaluation :</p> <p>un dépassement des a priori quant à la faisabilité de l'agriculture biologique, une meilleure connaissance des systèmes bio</p> <p>Nombre d'heures sur la bio par établissement</p> <p>Nombre d'apprenants sensibilisés par an</p> <p>Restauration scolaire des lycées agricoles : % des repas en bio ou montant des achats en bio</p>	
<p>Objectif et contenu des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partager les références acquises avec l'enseignement agricole, apporter l'expertise et les retours terrains, • Faciliter les échanges entre les centres de formation/enseignants/apprenants/agriculteurs bio par l'intermédiaire d'interventions, de visites, de témoignages... • Faciliter des apports de terrain pour les apprenants • Informer et former les formateurs sur l'agriculture biologique, l'agroécologie, les filières locales et bio pour développer/renforcer les compétences en agronomie, approche système, connaissance du territoire et des acteurs de la bio. • Diffuser les références technico-économiques 	

Mesure 5.1.2 : Développer et adapter l'offre de la formation continue à la diversité des profils et des besoins des porteurs de projet	
Bénéficiaires : apprenants, porteurs de projets	Partenaires : enseignement agricole, GRAB HN, Inter bio Normandie, Chambres d'agriculture 27 et 76, DRAAF/SRFD
Pilote :	Financement : Mesure 1 du PDRR
Résultats en cours :	
Résultats attendus et critères d'évaluation : une offre de formation adaptée à la diversité des projets Nombre de stagiaires	
Objectif et Contenu des actions :	
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des besoins, des cursus à mettre en place et travailler avec les centres de formation pour leur mise en œuvre (ex : SIL maraîchage), • Créer des supports de formation (UC, UCARE...) à destination des apprenants en formation continue, formation à distance... sur les thématiques de l'agriculture biologique et de l'agro-écologie • Faciliter des apports de terrain pour les apprenants • Informer et former les formateurs sur l'agriculture biologique, l'agroécologie, les filières locales et bio pour développer/renforcer les compétences en agronomie, approche système, connaissance du territoire et des acteurs de la bio 	

Action n°5.2 : Disposer d'une offre d'enseignement diversifié sur la bio dans les formations supérieures et/ou spécialisées et métiers de bouche	
Mesure 5.2.1 : Développement de modules sur la bio au sein des centres de formation aux métiers de bouche	
Bénéficiaires : étudiants, porteurs de projets, équipes pédagogiques	Partenaires : enseignement agricole, GRAB HN, Inter Bio Normandie, Chambres d'agriculture 27 et 76
Pilote : IBN	Financement : conventions entre les organismes professionnels
Résultats en cours : Module créé et dispensé régulièrement en boulangerie bio à l'INBP	
Résultats attendus et critères d'évaluation : Nombre d'établissements faisant la démarche Nombre d'apprenants sensibilisés par an	
Objectif et contenu des actions : Intégration de modules sur l'agriculture biologique dans les programmes d'enseignement des centres de formation aux métiers de bouche <ul style="list-style-type: none"> • identification des centres de formations potentiellement concernés • montage avec l'équipe pédagogique 	

Ambition bio 2017

AXE 6 – FICHE ACTION

PILOTAGE DU PROGRAMME – GOUVERNANCE

Action 6.1 - Mise en place d'un comité d'orientation de l'AB	
Bénéficiaire : ensemble des acteurs du Plan	Partenaires : ensemble des acteurs du Plan
Pilote : Etat et Région	Financement Etat + Région + Agence de l'Eau + autres partenaires potentiels
Résultats attendus : Définition du plan stratégique du développement de l'agriculture biologique en Haute Normandie dont plan de financement Animation du comité opérationnel Suivi et évaluation des actions retenues au plan stratégique du développement de l'agriculture biologique	

Action 6.2 – Cellule technique sur l'accompagnement des exploitations en bio et en conversion	
Bénéficiaire : agriculteurs	Partenaires : CRAN, CA27, CA76, GRAB, Défis Ruraux et autres collectifs
Pilote :	Financement Etat + Région + Agence de l'Eau + autres partenaires potentiels
Résultats attendus et critères d'évaluation: Nombre de COPIL du réseau de techniciens par an Nombre de formations vers les agriculteurs sur la bio En dissociant le maintien et la conversion : nombres d'ha aidés annuellement par catégorie de cultures, et nombre d'exploitants aidés annuellement	
Objectif et contenu des actions : Création d'un réseau régional des techniciens de développement de la bio travail de mutualisation d'outils déclinés sur l'axe 1 ci-dessus	



Préfecture de région
7 place de la Madeleine - CS 16036
76036 ROUEN CEDEX
Tél. : 02-32-76-52-19
Télécopie : 02-32-76-55-21



Région Haute-Normandie
5 rue Robert Schuman - CS 21129
76174 ROUEN CEDEX
Tél. : 02-35-52-56-07
Télécopie : 02-35-52-57-73